



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue exceptionnellement à huis clos par voie de visioconférence

JEUDI 8 OCTOBRE 2020 À 18 HEURES

au siège social de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu 990, rue Dupré, Beloeil, province de Québec.

Sont présents :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil
M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park

Sont également présents, de la Régie :

M. Pierre-Damien Arel, directeur incendie
Mme Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 2. Constatation du quorum
 3. Adoption de l'ordre du jour
 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 septembre 2020
 5. Conseil d'administration
 - 5.1. ~~Projet rénovation caserne 25~~
 6. Ressources humaines
 - 6.1. Fin du lien d'emploi de l'employé numéro 1170
 - 6.2. Démission de M. Bruno Lambert, pompier à temps partiel (employé 1102)
 - 6.3. Dépôt des profils de compétence
 - 6.4. Autoriser l'ouverture d'un concours pour le poste de technicien en administration et ressources
 - 6,5. Embauche de Mme Véronique Moisan à titre de technicienne comptabilité et paie
 7. Finances
 - 7.1. Déboursés par chèque pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020
 - 7.2. Dépenses incompressibles pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020
-



8. Politiques et règlements

9. Points d'information

- 9,1 Liste des interventions du mois de septembre 2020
- 9,2 Achat de l'immeuble sur le boulevard Yvon-L'Heureux à Beloeil (terrain) pour la construction de la caserne 21 – CA-2019-10-124
- 9,3 Suivi achat caserne 31
- 9,4 Mentor pour la formation S12 – Démarche d'un projet municipal

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale mentionne que la séance se tient à huis clos en vertu du décret numéro 948-2020 du gouvernement du Québec et de l'arrêté numéro 2020-068 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 20 septembre 2020 et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte, il est 18h24.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

CA-2020-10-117

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre tel que modifié.

ADOPTÉE

CA-2020-10-118

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 septembre 2020

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 9 septembre 2020 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec* ;

EN CONSÉQUENCE,



IL EST PROPOSÉ par Denis Parent
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 9 septembre 2020.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

5.1 Mise à niveau du bâtiment Caserne 25

Le point a été reporté à une séance ultérieure.

6. Ressources humaines

CA-2020-10-119

6.1 Fin du lien d'emploi de l'employé numéro 1170

ATTENDU du nouvel organigramme adopté, no résolution CA-2020-09-110 ;

ATTENDU QUE le poste occupé par l'employé numéro 1170 n'est plus requis dans le nouvel organigramme ;

ATTENDU que la Régie et l'employé numéro 1170 se sont entendues pour régler à l'amiable les modalités de départ ;

ATTENDU QUE le contenu de cette entente ainsi que les discussions sont gardés confidentiels et que les parties conviennent par conséquent de prendre les dispositions nécessaires afin de s'assurer de cette confidentialité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Lavoie
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT que le lien d'emploi existant entre la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et l'employé numéro 1170 prenne fin le 8 octobre 2020 ;

Que le conseil autorise la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Régie, de signer la transaction de quittance déterminant les modalités de départ.

Que le conseil autorise le paiement des sommes identifiées à ladite transaction de quittance.

ADOPTÉE

CA-2020-10-120

6.2 Démission de M. Bruno Lambert, pompier à temps partiel (employé 1102)

ATTENDU QUE monsieur Bruno Lambert, pompier à temps partiel, a déposé sa démission le 25 août 2020 ;

ATTENDU QUE monsieur Bruno Lambert a été à l'emploi de la ville de Saint-Basile-le-Grand au service de sécurité incendie depuis le 4 février 2012 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Denis Parent



ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter la démission de monsieur Bruno Lambert et le remercier pour toutes ces années d'implication auprès des citoyens.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt des profils de poste par compétence

Les profils de poste par compétence ci-dessous ont été déposés au conseil pour information :

- Chef aux opérations
- Chef de district
- Capitaine
- Lieutenant
- Pompier

CA-2020-10-121

6.4 Autoriser l'ouverture d'un concours pour le poste de technicien administration et ressources humaines

ATTENDU QUE le conseil d'administration a décidé de modifier la structure administrative de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu en ayant un poste de technicien administration et ressources humaines ; résolution CA-2020-09-110 ;

ATTENDU QUE le poste de technicien en administration et ressources humaines est actuellement vacant ;

ATTENDU QU'IL est prévu au budget 2021 de la Régie de se prévaloir des services d'un technicien en administration et ressources humaines afin de pallier la gestion des horaires des employés et les opérations reliées à la gestion des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le contrat de madame Claire Deschênes à titre de secrétaire temporaire se termine le 10 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Martin Dulac
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'ouverture d'un concours interne et externe afin de pourvoir le poste de technicien en administration et ressources humaines.

ADOPTÉE

CA-2020-10-122

6.5 Embauche de Mme Véronique Moisan à titre de technicienne comptabilité et paie

ATTENDU QUE la Régie compte, dans sa structure, un poste de technicienne comptabilité et paie ;

ATTENDU QUE l'entente de prêt de services de madame Véronique Moisan, employée de la Ville de Beloeil, prend fin le 31 décembre 2020, no de résolution CA-2019-09-103 ;

ATTENDU QUE les fonctions occupées actuellement par madame Véronique Moisan sont celles de technicienne à la comptabilité et paie ;

ATTENDU QUE madame Véronique Moisan possède les exigences requises et le profil recherché ;



IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'embauche de madame Véronique Moisan selon les conditions de travail décrites dans le contrat de travail à compter du 1^{er} janvier 2021 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à signer le contrat de travail.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2020-10-123

7.1 Déboursés par chèque pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*, le secrétaire-trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque ;
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Denis Parent

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	
Chèque annulé (chèque no : N/A)	---
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration (chèques no : N/A)	---
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration (chèques no : 888 à 919)	105 956,31 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE	105 956,31 \$

- 2) D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèque.

ADOPTÉE

CA-2020-10-124

7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8c) du *Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu* que le conseil d'administration délègue à la secrétaire-trésorière de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;



ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du *Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu*.

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE le secrétaire-trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Martin Dulac

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 10 septembre au 8 octobre 2020, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paiements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	292 720,49 \$
Transferts électroniques	
Paie et autres	287 374,60 \$
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	580 095,09 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

Pas de point

9. Points d'information

9.1 Liste des interventions du mois de septembre 2020

9.2 Achat de l'immeuble sur le boulevard Yvon-L'Heureux à Beloeil (terrain) pour la construction de la caserne 21 – CA-2019-10-124

9.3 Suivi achat caserne 31

9.4 Mentor pour la formation S12 – Démarche d'un projet municipal

Les membres du conseil d'administration prennent acte des documents et/ou informations.

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

Aucune question reçue par courriel au conseil d'administration.



CA-2020-10-125

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Yves Corriveau
APPUYÉ par Diane Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 18h38.

ADOPTÉE

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire d'assemblée
Secrétaire-trésorière

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je soussignée Sylvie Gosselin, secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Sylvie Gosselin, MBA, CRHA, DMA
Secrétaire-trésorière

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration